



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 9 avril 2024]

Date de la convocation

27 mars 2024

Date de mise en ligne

11 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christel PALIS, Claire VILLENEUVE, Elisa GILLET

Absents : Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH

N° 050/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Autorisation de programme – Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint-Michel : révision

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2023, une autorisation de programme a été créée avec les crédits de paiements associés, pour les travaux de rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint-Michel.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser cette autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

Nom du programme	N° opération	Montant TTC de l'AP		Crédits de paiement prévisionnels						
		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/23)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel	943	6 315 384	4 955 000	152 347	1 023 614	1 054 436	684 512	750 950	605 733	683 409

VOTES POUR : 22

VOTES CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement telle que définie ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

Fait à Gaillac le 10 avril 2024